Onzième année — N° 405 | On s'abonne au Bureau du Journal; 17; RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS et dans les Bureaux de Poste | SAMEDI 13 JANVIER 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
TÉL. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Si jamais l'atelier est plein et le cabaret vide, la misère sera vaincue
(JULES SIMON)

LES SUFFRAGISTES ANGLAISES EN RUSSIE

Il y a aujourd'hui un an que l'Union Nationale des Sociétés de Suffrage féminin de Grande-Bretagne, entreprit de venir en aide aux réfugiés russes. Le *Common Cause* a publié des récits pathétiques de la misère de ces pauvres gens. Au moment de la retraite de 1915, on s'attendait bien en Russie centrale à voir arriver quelques centaines de réfugiés. C'est par millions qu'ils se déversèrent en un flot incessant, pitoyable. Leur détresse fut peut-être pire en Russie, à cause de la pauvreté des communications. Les voies ferrées étaient déjà à peine suffisantes pour les besoins de l'armée, aussi vieillards, femmes et enfants, venaient à pied, par longues files sur les routes, campant la nuit dans les bois ou les fossés ; des milliers de croix de bois rappellent le nombre de ceux qui moururent en chemin. Dans ces longues étapes, des bébés naissaient et mouraient presque aussitôt, faute de nourriture, des petits enfants s'attardaient et se perdaient, ou leurs mères parfois, désespérées, les jetaient sous les trains plutôt que les voir périr d'inanition et de fatigue. La mortalité, augmentée par les maladies infectieuses, atteignait des proportions effrayantes. Un docteur de Moscou assurait que 75 0/0 des enfants réfugiés mouraient de la rougeole. Des secours furent organisés en hâte. Un Comité officiel dit *Tatiana* et dirigé par l'impératrice s'occupa de répartir les réfugiés dans les différentes régions de la Russie et de la Sibérie. Des ateliers, des orphelinats, des jardins d'enfants furent établis. Ce qui manquait surtout c'était le service médical pour les mères et les enfants.

La première initiative de l'Union Nationale fut la création d'une Maternité à Petrograd. L'administrateur, Miss Moberly, écrivait avec enjouement l'histoire de la fondation :

« Quand nous arrivâmes en décembre (1915), nous apprîmes que le Comité Tatiana nous donnait généreusement un local et supportait en partie les frais. Le bâtiment, nous dit-on, était déjà commencé. On nous y conduisit, et nous vîmes un carré de terrain, gelé naturellement, entouré d'un mur de bois de quinze pieds environ ».

Miss Moberly eut alors de sérieuses inquiétudes : jamais le local ne serait prêt pour recevoir la mission de doctoresses et infirmières. On la rassura et en effet, à la suite d'une entrevue de l'architecte avec la grande duchesse Cyrille, tout sembla se transformer comme par enchantement: « Au lieu de neuf ou dix ouvriers qui faisaient semblant de transporter des bouts de bois en flânant et rêvassant, surtout occupés à fumer et à bavarder, je vis une cinquantaine d'êtres frénétiques qui tous lançaient des planches avec fureur par toutes les ouvertures, afin de former le plancher, tandis que le contremaître tantôt se précipitait terrifié à la fenêtre pour voir si la grande Duchesse venait, tantôt criait aux ouvriers d'apporter des planches ». Puis, il y eut une nouvelle accalmie dans ce zèle. Comme la date de l'ouverture officielle approchait les cinquante cuvriers reparurent et se remirent à travailler nuit et jour. Malgré cela, il devint bientôt évident que la construction ne serait pas finie : il fallut reculer la date de l'ouverture, aussitôt tout redevint calme et paisible. Ceci se renouvela plusieurs fois. Quand par hasard l'architecte se trouvait au rendez-vous que nous avions pris avec lui, il nous assurait que tout serait prêt dans deux jours... les dix derniers jours furent un cauchemar. L'architecte tomba malade, son contremaître promit que tout irait bien, qu'il resterait jusqu'à ce que tout fût fini... puis il disparut, ne laissant aux ouvriers ni ordres, ni matériel, ni argent ni autorisation pour s'en procurer. Ceci se passait le vendredi et l'ouverture était fixée au dimanche »...

Grâce à une nouvelle intervention de la Grande Duchesse, l'ouverture solennelle put avoir lieu, en présence de nombreuses autorités. Les prêtres vêtus de soutanes couleur d'or à paraments rouges, vinrent inaugurer et bénir la nouvelle demeure. La veille était déjà arrivé « le plus distingué des visiteurs, tellement troublé par notre monde fuyant de piétinements et de coups de marteau; bref, le premier bébé... »

C'est dire que l'on n'avait pas attendu d'être installé pour utiliser l'établissement. Depuis un an, cette Maternité a rendu les plus grands services, et personne n'a ménagé ses peines. « Trois bébés sont nés depuis hier soir, écrivait récemment Miss Knight, et il est 10 heures du matin »... Mais les résultats sont encourageants : « On nous dit qu'on reconnaît nos bébés au premier coup d'œil, tant ils sont florissants ».

La réputation de cette demeure hospitalière ne tarda pas à s'étendre dans toute la Russie. L'aide des doctoresses anglaises fut demandée dans plusieurs régions où l'absence de médecins et la difficulté des communications compliquent la vie. En mai fut ouvert à Kazan un hôpital pour enfants malades de fièvres infectieuses. Il comprend 40 lits occupés actuellement par des enfants de réfugiés de 2 à 10 ans, atteints de scarlatine et de diphtérie. Voici un extrait d'un compte-rendu récent du docteur Daisy Stepney : « Presque tous les cas de scarlatine sont compliqués d'autres maladies ; quatre de nos enfants sont entre la vie et la mort, trois ont de la néphrite aiguë, le 4e a une pneumonie double, un autre est couvert d'abcès ; la plupart ont des maux d'oreille. Les infirmières courent de l'un à l'autre sans arrêt nuit et jour, et il est probable qu'il en sera ainsi tout l'hiver. Nos infirmières sont très dévouées et prennent le plus vif intérêt à sauver la vie des enfants ».

Dans un coin perdu du district de Kazan, il y avait deux hôpitaux qui manquaient de personnel. Les suffragistes anglaises s'y installèrent et y resteront jusqu'à ce que les médecins et infirmiers russes puissent reprendre leurs fonctions. Elle y soignent des réfugiés, des soldats revenus du front, et aussi des paysans de toute croyance et de toute nationalité. Le docteur Mabel May dirige un autre hôpital à Chulpanova et sa sœur, le docteur King Atkinson, a établi avec le docteur Hall un hôpital de contagieux au fin fond de la Volhynie.. Elles ont eu à combattre une épidémie de scarlatine et ont réussi à en enrayer une de variole.

Entre autres heureux effets, cette œuvre des suffragistes contribuera sans doute à faire mieux comprendre le féminisme en Russie, et peut-être ailleurs.

Alice BERTHET

Etat actuel de la Question du Suffrage Féminin
en France et à l'Etranger

Le rapport suivant a été lu par Mme de Witt-Schlumberger, à la dernière réunion du Groupe de Paris de l'U. F. S. F., réunion dont on trouvera le compte rendu d'autre part.

Malgré les épreuves et les préoccupations de l'heure présente, malgré le chancre de la guerre qui ronge encore notre vi nationale et absorbe toutes nos pensées, malgré nos souffrances et nos angoisses, nous ne saurions trop répéter que les femmes françaises n'ont pas le droit de se désintéresser de la question du suffrage féminin et qu'elles doivent se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde à ce sujet.

Nous ne devons pas nous laisser absorber si complètement par le présent que nous en oublions absolument l'avenir et notre âme doit être assez forte pour envisager le travail de reconstruction que nécessitera la France après la guerre, sans pour cela négliger nos devoirs actuels.

C'est pour cette reconstruction du pays que le droit de suffrage nous est nécessair, car le pays aura besoin des forces et de l'intelligence de tous ses enfants réunis, hommes et femmes, et si l'opinion des femmes n'est pas représentée à l'étude des problèmes, une foule de questions resteront de nouveau insolubles, l'esprit masculin ne pouvant représenter que les idées de la moitié de l'humanité.

La recherche du droit de suffrage doit donc être envisagée par les femmes non comme la recherche d'une satisfaction égoïste, mais comme un devoir absolu. Les femmes en ont besoin pour faire face à tous leurs devoirs envers la race et le pays; elles sont dans l'impossibilité de les remplir complètement si la Chambre ne leur accorde pas un droit de suffrage.

Celui-ci peut être restreint pour commencer, et nous sommes de ceux qui croient sage de procéder par étapes, mais le suffrage devra devenir complet pour porter tous ses fruits.

Ne nous endormons donc pas dans une indifférence qui n'est que de la paresse. Le moment des conférences suffragistes n'est pas venu, mais l'action en faveur du suffrage ne doit jamais sortir de notre pensée et de notre cœur.

Nous recevons du reste, en ce moment, les plus grands encouragements de la part de beaucoup de députés et de sénateurs, nos fidèles amis; ils nous assurent que le suffrage municipal, premier échelon, a bien des chances de nous être accordé par la Chambre, surtout si les femmes savent s'entendre sur leurs demandes et agissent en bloc avec sagesse et fermeté.

Le revirement d'opinion en faveur du suffrage féminin est dû en grande partie à la conduite des femmes pendant la guerre et aussi au vent qui souffle de ce côté dans le monde entier.

M. Flandin, rapporteur à la Chambre du projet de loi du suffrage féminin, a repris le rapport Dussaussoy-Buisson qui avait été accepté par la Commission et déposé sur le bureau de la Chambre en 1914. La guerre seule en avait empêché la discussion et un nouveau rapporteur a dû être nommé, M. Buisson n'étant plus député.

Le nouveau rapport enrichi de tout ce qui s'est passé dernièrement, est presque terminé; il faut qu'il soit discuté par la Commission du suffrage universel avant d'être présenté à la Chambre.

La présidente et la secrétaire générale de l'U. F. S. F., sur le conseil de M. Flandin, sont allées voir le président de la Commission et grâce à lui et à d'autres députés favorables à nos idées, nous espérons qu'une délégation des sociétés féminines suffragistes sera reçue par la Commission au moment de la discussion.

Un nouveau projet de loi présenté par M. Rouillaux-Dugage a été déposé à la Chambre : il demande le vote familial. Ce projet serait pour nous inacceptable, car s'il donne une voix à toutes les célibataires, le droit de vote de la femme mariée serait exercé par son mari. Nous avons vu M. Rouillaux-Dugage pendant une permission, car il remplit ses devoirs de soldat et plus rarement ceux de député. Après avoir entendu nos objections, il nous a promis d'accepter le suffrage féminin direct s'il était demandé.

M. Maurice Barrès, dont le journal a une si forte influence dans certains milieux, s'est tout à fait retourné vers nous, et nous a promis sa collaboration. Il écrivait : « Les épouses et les mères dont le foyer est frappé, diminué, méritent de recueillir l'héritage civique de ceux qu'elles ont de toute leur énergie aidés à sauver la France. Avant la guerre, j'avais peu fixé mon esprit sur les revendications des femmes, ou plutôt j'y répugnais, n'en voyais pas la raison. Aujourd'hui, une série de faits, toute l'expérience de la guerre, m'ont persuadé. Nos soldats en très grande majorité, ont reçu de leur foyer, de leurs femmes et de leurs mères un puissant réconfort. De très nombreuses femmes travaillent à la terre, aux munitions, dans les bureaux, dans les ambulances. Que ces collaboratrices de la défense nationale continuent à être demain associées étroitement à la vie totale en France, cela paraît juste et bon. Je suis prêt dès aujourd'hui à m'associer à cette revendication. »

De son côté, M. Barthou est aussi rallié à notre cause et a écrit dans les Annales un article où il y fait allusion. D'une façon générale, on reconnaît que depuis la guerre, les femmes ont montré des aptitudes qu'on ne leur connaissait pas et qui s'ajoutent au dévouement qu'on leur reconnut toujours. Nous ne parlerons pas de toux ceux qui, parmi les députés, sont d'anciens suffragistes et nous donnent leurs conseils et leur appui.

En attendant, nous devons travailler à nous rendre utiles de diverses manières et à faire connaître notre manière de voir. En particulier, demandons à faire partie de toutes les Commissions pour lesquelles nous pouvons avoir une compétence. Même si notre demande n'est pas accordée, nous aurons manifesté notre intérêt et notre désir de coopérer au travail fait pour le pays.

Lorsque la Commission des Economies a été annoncée dans les journaux, la Présidente de l'Union Française du Suffrage des Femmes a écrit au Président du Conseil pour demander que quelques femmes fussent nommées dans cette Commission pour laquelle elles ont des compétences particulières.

Mme Jules Siegfried, Présidente du Conseil National a écrit de son côté.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Dernièrement aussi par arrêté du 18 novembre, il a été créé au ministère de l'Intérieur, le 29 décembre, au nom de la *Section de l'Unité de la morale* du *Conseil National*, une lettre dont j'extrais le passage suivant :

« Nous nous permettons, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer que par le fait de la nomination de cette Commission, douze hommes sont chargés de *veiller à ce que les femmes prostituées ne contaminent pas les hommes*, et nous voudrions vous prier d'adjoindre trois femme au moins à cette Commission afin que ces trois femmes puissent travailler *à ce que les hommes ne contaminent pas les femmes.* »

M. le Sénateur d'Estournelles de Constant a bien voulu se charger de remettre cette lettre au Ministère et de l'appuyer. Il me répétait : « Demandez à entrer dans toutes les Commissions, surtout celles qui peuvent concerner le sort des femmes, et ne vous laissez pas rebuter par les refus. Les femmes auront gain de cause à la fin, si elles agissent avec sagesse, modération et ténacité.

Une commission de culture physique a été nommée, elle ne comprend pas non plus de femme parmi ses membres et pourtant une culture physique de la femme gymnastique bien comprise, etc., serait d'une grande importance pour le développement de la force de la race à venir (1).

⁂

Après avoir étudié l'état de la question du suffrage en France, résumons en quelques mots ce qui s'est passé à l'étranger.

Amérique. — Aux Etats-Unis, une campagne d'une intensité merveilleuse a été menée pendant plus de deux ans par les suffragistes pour augmenter le nombre des Etats affranchis. Il fallait pour cela arriver à convaincre individuellement tous les électeurs, le suffrage étant voté par referendum dans chaque Etat. Le travail de propagande devient écrasant lorsqu'à la base de l'opposition au suffrage féminin se trouvent coalisés les intérêts multiples de l'alcoolisme et du vice. Aussi les résultats tangibles n'ont-ils pas été à la hauteur de l'effort accompli. En conséquence, sans abandonner la propagande par Etat, Mrs. Chapman Catt, présidente de l'alliance internationale, et les autres suffrgistes américains se sont-ils décidés à mener dorénavant une campagne énergique pour obtenir du Congrès un amendement fédéral à la Constitution, permettant de donner le suffrage aux femmes, leurs conseils et leur appui.

Pour l'élection présidentielle, quatre millions de femmes avaient droit de suffrage, et leurs voix ont apporté un appoint considérable aux deux candidats. Elles se sont naturellement partagées, les unes ont votés pour Wilson, en disant *qu'il avait évité une guerre à l'Amérique*, les autres se sont prononcées pour Hughes parcequ'il s'était *donné nettement comme favorable à l'amendement fédéral suffragiste.*

Pour la première fois, les deux candidates avaient le suffrage féminin à leur programme.

Résultat particulier des élections, c'est que pour la première fois en Amérique, une femme a été élue membre du Congrès. L'Etat de Montana a élu Miss Jeannette Rankin, membre de l'assemblée représentative. Miss Rankin est naturellement une ardente suffragiste.

Angleterre. — En Angleterre, la lutte actuelle qui se continue sans grand bruit mais avec ténacité, est basée sur ce principe : Les femmes consentiront à attendre si on ne change rien au régime électoral, mais du moment qu'il est question d'élargir le suffrage et d'y comprendre les soldats et les marins en donnant pour raison les services rendus à la Patrie, nous ne pouvons pas admettre que tous les services rendus par des femmes à l'arrière, dans les munitions, dans les hôpitaux et les ambulances du front, etc., et auxquels tout le monde rend hommage, ne soient pas reconnus.

La question du suffrage féminin a fait en Angleterre, d'immenses progrès, et des adversaires irréductibles comme M. Asquith admettent aujourd'hui qu'il n'y a guère moyen de refuser le suffrage aux femmes. L'arrivée de Lloyd George au pouvoir est un appoint considérable pour les femmes.

Hollande. — En Hollande, l'amendement à la constitution demandé par les suffragistes, est toujours en discussion. Il ne donnerait pas le suffrage aux femmes, mais enlèverait à la Constitution le paragraphe qui *empêche* de le leur donner.

Aucun parti politique, même le parti social démocrate n'a, en tant que parti, accepté de mettre le suffrage féminin à son programme, à ce qu'écrit la présidente hollandaise qui a paru un peu désappointée. La chambre des députés néerlandaise en discutant la révision de la Constitution a cependant voté *l'éligibilité des femmes aux Etats Généraux.*

Danemark. — Le Danemark a complètement affranchi ses femmes en 1915, et elles viennent de prendre part au vote qui a décidé la vente à l'Amérique de certaines îles appartenant au Danemark.

Norvège. — La Norvège a accordé aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes et l'accession à toutes les fonctions publiques, même dernièrement à celle de ministre d'état.

Canada. — Le Canada a affranchi trois de ses provinces en 1916, le Manitoba, l'Alberta et le Saskatchewan; on espère bien que la quatrième, le British Columbia, va être également affranchie. On n'a pas encore pu collationner tous les votes des soldats canadiens qui ont voté au front.

Rappelons en passant que dans tous les pays où les femmes ont le suffrage, la mortalité infantile a sensiblement diminué. La préoccupation de la protection de l'enfance s'est partout manifestée chez les femmes comme leur premier souci et de nouvelles lois ont immédiatement été faites qui ont donné d'excellents résultats.

Je voudrais, en terminant, vous citer les paroles énergiques que la présidente de l'Alliance Internationale du suffrage, Mrs. Catt a prononcées cet automne dans une allocution ayant pour titre l'*Heure de la femme a sonné.* Elle y exprime sa conviction qu'un moment de crise est arrivé pour le suffrage mondial féminin et que si cette crise est comprise et l'occasion saisie avec vigueur et enthousiasme, la victoire ne peut plus être éloignée.

« Je sais, dit-elle, que certains suffragistes ne partagent pas ma conviction et ne reconnaissent pas le changement des symptômes.

« Quant à moi je suis persuadée qu'il vaut mieux se préparer inutilement à une crise que de manquer de la reconnaître lorsqu'elle se produit.

« On perd ainsi l'occasion et la victoire est retardée. Lorsque le moment psychologique est arrivé, une nouvelle idée flotte dans l'air au-dessus de la tête des peuples. Pendant longtemps, les cerveaux sont incapables de la saisir. Mais peu à peu les visions humaines s'éclairent, l'idée nuageuse se condense et se transforme en lois.

« Je crois que notre victoire est suspendue au-dessus de nos têtes et nous invite à la saisir, et à la faire descendre des nuages pour en faire une réalité utile à l'humanité.

« S'il en est ainsi, le temps est passé où nous devions dire : Hommes et femmes voyez là-haut dans les nuages cette belle idée et ces possibilités merveilleuses ! Regardez bien, elle descendra peut-être jusqu'à nous?

« Non ! Le temps est au contraire venu de nous élancer pour saisir la victoire qui est encore suspendue au-dessus de nous, un peu au-delà de notre portée, mais que les terribles circonstances actuelles ont rendue possible.

« On a reconnu dans le monde entier que ce sont les femmes qui entretiennent la civilisation pour laquelle les hommes combattent. On a reconnu que la situation des femmes d'Europe ne pourra plus être après la guerre celle d'avant la guerre. Elles en ont gagné une meilleure.

« Mais si les suffragistes ne comprennent pas le moment critique, si elles ne sentent pas que l'heure de la femme a sonné, si elles ne s'élancent pas pour saisir la victoire, la victoire restera dans les nuages, attendant que des humains plus clairvoyants et plus courageux osent s'en emparer pour le bien de la race et de l'humanité.

« L'heure de la femme a sonné, vous dis-je, elle a sonné pour les femmes d'Europe et pour celles du monde entier. »

J'ai tenu à vous citer les paroles pleines d'ardeur et d'encouragement de la présidente internationale.

Les Américaines ne sont pas comme nous au milieu de la tourmente, mais on juge parfois mieux de plus loin, et nous conserverons de ces paroles le sentiment qu'il est un effort à faire pour chacune de nous et que personne n'a le droit de se désintéresser, même momentanément, de la question du suffrage féminin. Peut-être la victoire est-elle plus près que nous n'avions osé l'espérer.

De Witt-Schlumberger,
Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

(1) On verra d'autre part que nos revendications à ce sujet ont abouti.

Les Femmes dans les grandes Commissions
DOUBLE SUCCÈS au Ministère de l'Instruction Publique

Nous nous appliquons à relever ici l'annonce de la formation des Commissions dans lesquelles des femmes devraient figurer.

Nous avons trop souvent à constater que tout nom féminin en est absent. A qui la faute ?

Aux pouvoirs qui constituent ces commissions, évidemment et auxquels incomberait le soin de désigner des membres féminins.

Cependant, étant donné la force de l'habitude, on ne saurait trop s'étonner que l'idée ne leur vienne point de rechercher des compétences féminines pour les adjoindre aux personnalités masculines toujours trop nombreuses à briguer l'honneur de voir figurer leurs noms dans ces groupement de choix. Les féministes devraient donc veiller étroitement à la constitution des commissions et des conseils de façon à pouvoir présenter des candidatures au moment voulu, c'est-à-dire avant que la commission soit formée. Après, il est bien plus compliqué d'obtenir de nouvelles décisions comportant de nouveaux décrets ou de nouveaux arrêtés.

Il est, certes, peu aisé pour nous, de connaître quand une de ces commissions doit se former. Les femmes, en effet, ne faisant point partie, sinon à titre très subalterne des bureaux où s'élaborent décrets et arrêtés, ne sauraient être au même titre que les hommes dans le secret des dieux.

Mais nous ne doutons point que si une organisation méthodique était instituée en cette vue spéciale par le Conseil National des Femmes, les bonnes volontés officielles se feraient un devoir de le renseigner à temps.

Nous sommes convaincus qu'il n'existe nul parti pris systématique d'omettre les femmes dans les commissions nouvelles.

Nous en avons deux preuves récentes au Ministère de l'Instruction Publique. Une commission vient d'y être formée dans laquelle il était impossible d'oublier les compétences féminines.

C'est en effet, une Commission extra-parlementaire dont le but est d'examiner les modifications à apporter à l'organisation des études et aux sanctions de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Aussitôt, on a tout naturellement pensé que les directrices et les professeurs de lycées de filles pouvaient avoir là-dessus quelque chose à dire. Auprès des douze grands chefs universitaires, de deux professeurs de lycées de garçons parisiens, de cinq sénateurs, de onze députés et d'un conseiller d'Etat on a fait appel à Mlle Amieux, directrice du lycée Jules-Ferry, à Paris; Mlle Caron, directrice du lycée de jeunes filles de Bordeaux; Mlle Picot, professeur au lycée Victor-Duruy, à Paris; Mme Suran-Mabire, professeur au lycée de jeunes filles de Marseille, vice-présidente de la Fédération nationale des professeurs de lycée et du personnel de l'enseignement féminin secondaire.

Ce fut tout d'abord. C'est peu si l'on considère le nombre des hommes et si l'on remarque que deux sur quatre des membres féminins éloignés de Paris auront quelque difficulté pour assister aux séances; mais on avait totalement oublié que la question intéressait aussi les représentantes des droits de la femme. C'est en effet le Conseil national des Femmes qui a mené jusqu'ici campagne pour la réforme de l'enseignement secondaire des filles en vue de l'assimilation des programmes et des sanctions de cet enseignement à celui des garçons. On a lu ici les conférences de Mlle Marguerite Clément, faites à ce sujet au nom de la Section d'éducation du Conseil National des Femmes.

L'omission a été promptement réparée. Le décret instituant la commission avait été pris le 2 janvier. Le 5 janvier un second décret adjoignait aux membres précédents Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes.

A ce premier succès s'en est ajouté sans tarder un second.

Nous avons signalé tout récemment la formation au même ministère d'une Commission chargée d'étudier la réorganisation de l'éducation physique dans l'enseignement public. Pas une femme n'y figurait. Une réclamation du Conseil National, représenté par Mme Kergomard, présidente de la section d'éducation et par Mme Juliette François Raspail, déléguée à l'éducation physique fut adressée à M. Viviani. Et le 8 janvier, un arrêté était pris adjoignant Mmes Thuillier-Landry et Mme Debré, docteurs en médecine aux premiers membres de la Commission.

La Française est heureuse d'avoir contribué pour sa part à ce résultat, dont le ministre et ceux de ses collaborateurs qui y ont aidé doivent être remerciés ici.

⁂

Ces exemples doivent servir d'encouragement aux féministes de province. Elles trouveront sûrement des facilités pareilles si elles veulent vraiment s'inquiéter de faire entrer des femmes dans les commissions départementales et communales.

PROTESTATION SOLENNELLE
contre les déportations

Dimanche 7 janvier une grande réunion protestataire contre les déportations par l'Allemagne d'habitants des pays envahis a eu lieu au Trocadéro. Cette solennité rappelait par son caractère, par la foule accourue, la beauté des discours et du concert celle que la même ligue l'an passé, dédiait à la mémoire d'Edith Cavell.

M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme ouvrit et clôtura la séance par de fortes et nobles paroles qui dégageant les impressions de l'auditoire, précisèrent en l'élevant très haut la signification de la réunion. Deux grands Belges, le puissant orateur Vandervelde et M. Maurice Masterlink émurent et enthousiasmèrent profondément. M. Vandervelde, répondant à l'appel que les ouvriers belges emmenés au service de l'ennemi adressèrent au monde entier le 27 novembre dernier prononça contre l'Allemagne un solide et brûlant réquisitoire. Violatrice de la liberté individuelle sous toutes ses formes, violatrice de ses promesses au gouvernement hollandais et aux autorités belges, l'Allemagne a placé les travailleurs des pays conquis dans la nécessité ou de trahir leur pays ou de mourir de faim. L'orateur déchaîne une émotion et des applaudissements indescriptibles par l'éloge qu'il fait du prolétariat belge lequel mis en demeure de gagner son pain en servant l'ennemi a su répondre : « Nous ne voulons pas de ce pain là. »

M. Masterlinck tout en reconnaissant les efforts charitables de la plupart des neutres en faveur des victimes de la guerre, a éloquemment mis en lumière leur responsabilité à propos des crimes allemands.

M. Paul Painlevé, avec une foi ardente et communicative a particulièrement insisté sur le devoir de constance et d'énergie des nations belligérantes dont la victoire seule portera la punition de ces crimes et la sécurité de l'avenir.

Deux députés belges, M. Lorand, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme, M. Rubin, représentant du parti ouvrier ont joint leurs voix autorisées à ce triple appel.

Au milieu de la séance la parole a été donnée à Mme G.-L. Brunschvicg, secrétaire générale de l'**Union pour le Suffrage des femmes** pour la lecture de la protestation suivante :

Les Femmes Françaises aux Femmes de tous les Pays

Parmi les protestations solennelles que le monde entier dresse contre les déportations, les femmes françaises ont voulu que leur voix se distingue et s'élève.

Comment n'auraient-elles pas frissonné d'indignation en apprenant que, sous le joug allemand, disparaît tout respect de la famille et de ses liens, en apprenant que des femmes de France, de Belgique, de Serbie, d'autres encore ont été ou seront cruellement arrachées de leurs maris, de leurs enfants, lorsque l'envahisseur en aura besoin pour le service de ses officiers, des ses usines ou de ses tranchées ?

Entre tous les crimes de l'ennemi, il n'en est pas qui doive étreindre de plus d'anxiété l'âme de la femme. N'est-ce pas autour d'elle que dans chaque civilisation se groupe la famille? N'est-ce pas elle dont la longue patience a défendu au cours des siècles, l'intimité du foyer, la fragilité de l'enfance, la moralité de la jeunesse ?

C'est pourquoi nous convions les femmes, toutes les femmes, à se joindre à notre manifestation. Toutes sont éclairées aucune ne doit ignorer les lois internationales, lentement élaborées, pour la sauvegarde des non-combattants, aucune ne peut ignorer que de l'aveu même des responsables, ces lois, formulées par eux, ont été piétinées.

Les protestations émouvantes des plus hautes autorités politiques, sociales et religieuses n'ont pu arrêter ces brutales dispersions; les gouvernements criminels les poursuivent en escomptant la crainte ou la passivité des peuples.

Seront-ils appuyés par le silence des femmes ? Oublieraient-elles que le respect du droit d'autrui reste le plus sûr garant de notre propre droit et que si l'Histoire, dans ses retours, exposait aux mêmes dangers, d'autres générations et d'autres peuples, elles et leurs filles ne pourraient élever la voix ni pour se plaindre, ni pour maudire.

A quelque pays qu'elle appartienne : alliée, neutre ou ennemie, chacune doit reconnaître sa responsabilité. Se taire, c'est absoudre les soldats qui violent les maisons et arrêtent les passants pour choisir des victimes, c'est devenir leur complice; se taire, c'est s'interdire à tout jamais d'invoquer le droit et les traités, de donner à une action privée ou publique, l'autorité d'un fondement moral.

Quelle est la femme qui se refusera à entendre notre appel et à juger la barbarie ?

Que toutes celles dont le foyer a été respecté s'unissent dans un élan de justice et de compassion. Au sommet de l'angoisse et de la douleur, nos sœurs, victimes de la force, n'espèrent aujourd'hui le secours que de la conscience du monde.

Signé :

Conseil National des Femmes Françaises*, Fédération de 150 Sociétés Féminines; *Union Française pour le Suffrage des Femmes*, Fédération de 80 Groupements Départementaux; *Société pour l'amélioration du sort de la Femme; Union Fraternelle des Femmes; Société du Suffrage des Femmes; Croisade des Femmes Françaises.

La musique des Guides a uni aux sentiments de tous les accents nobles et savants et savants d'un concert aussi intelligemment composé que brillamment exécuté.

Guerre à l'Alcool

LES DECRETS

M. le Président du Conseil a demandé à la Chambre des Députés .Séance du 13 décembre 1916), l'autorisation de pouvoir régler par décret une grave question, celle de la « suppression de l'alcool ». C'est un commencement. Tardif, on le reconnaîtra ! Les méfaits de l'alcool ne datent ni de ces derniers jours, ni de ces derniers temps. On les a signalés depuis des années. Et il faut bien le dire, le Gouvernement n'a rien fait pour en venir à bout. Cette affaire de l'alcool, importante déjà, l'est davantage, si elle apparaît comme un symbole des questions qui se posent à un gouvernement et que ce gouvernement doit résoudre et terminer. Mais la Chambre? L'intention de supprimer l'alcool fut accueillie par des « applaudissements ». Ces applaudissements, il est vrai, n'engagent que les députés qui ont applaudi ; et l'on s'attend à une vive opposition. L'opposition sera puissante ou faible, selon que le gouvernement sera faible ou puissant. Si le Gouvernement est le plus fort, il saura — et l'on saura — qu'il peut gouverner, qu'il tient le pouvoir. Qu'il le puisse ! ou il n'est rien.

Pourquoi M. Briand a-t-il attendu deux ans de guerre pour réaliser la réquisition de l'alcool ? Le Gouvernement avait le droit et le devoir de le faire en 1914. On remarquera que, dans les réponses ministérielles qui nous ont été adressées à ce sujet, on a insisté seulement sur les difficultés, et non sur l'illégalité de la réalisation de cette mesure de salut public. Comme le remarque très judicieusement M. Jean Finot dans sa dernière brochure: « L'ennemi de l'intérieur et ses victimes », n'a-t-on pas réquisitionné le blé, les fourrages, l'essence de pétrole, etc., dans les mêmes conditions ? Le Gouvernement aurait donc pu réaliser la réquisition de l'alcool même à l'heure actuelle, *en dehors du Parlement*. On aurait pu atteindre alors plus patiemment l'interdiction de la consommation.

De plus, sans pouvoirs nouveaux, un ministère est toujours chargé d'appliquer les lois existantes. Quel jour, depuis le commencement de la guerre, les lois qui combattent l'alcoolisme en général ont-elles été appliquées avec vigueur ? Tout insuffisantes qu'elles peuvent être, une hostilité réelle à l'alcool en aurait toujours tiré quelque chose pour entraîner à une législation plus énergique. Les avoir laissées dormir ne dénote pas une décision bien ferme ni une faculté d'exécution bien rapide. Ernest Lafont, en séance budgétaire, a montré d'ailleurs, comme nous, qu'il n'était pas besoin, pour supprimer l'alcool, de tant de décrets hors la loi.

Nous tenons à faire remarquer à tous nos lecteurs que le Gouvernement n'ose d'ailleurs *légiférer que pour la durée des hostilités.*

La prohibition de l'alcool ne marquerait donc (beaucoup n'ont pas l'air de s'en douter) que le commencement, et non le terme de la lutte contre l'alcoolisme.

La guerre finie, *l'alcoolisme reprendrait tous ses droits.*

Continuons donc à agir énergiquement, plus que jamais. Les antialcooliques ont encore, hélas ! une tâche énorme à remplir.

Luciani Delpech.
Secrétaire Général de l'*Alarme.*

P.-S. — **Nous demandons à toutes nos** lectrices les moyens de mener jusqu'au bout, jusqu'à la ruine totale de l'alcoolisme, notre grand effort pour l'avenir de notre race.

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme.* Adhésion : à partir de 1 franc par an; membre ayant droit au vote : 10 francs (minimum); membre donateur : 500 fr. (minimum). Siège social : 45, rue Jacob.

Jean Finot.
Président.

La condition des Femmes à l'Etranger

EN ESPAGNE

Notre confrère espagnole, Mme Ana Corbia y Bernal, directrice de la revue féministe *Redencion,* nous adresse la lettre suivante qui montre combien grande est la tâche du féminisme en son pays.

Valence, le 24 décembre 1916.

Je viens vous prier de vouloir bien nous informer si dans les rédactions des journaux dirigés par les femmes en France, la direction légale peut être assumée par une femme ou bien s'il est nécessaire d'appointer un homme comme directeur légal du journal.

Malheureusement, les lois de notre pays sont si restrictives sur ce point, par rapport aux femmes, qu'il ne serait en Espagne nullement permis, par la loi, qu'une femme fût la présidente légale d'une Société quelconque constituée par des femmes.

Nous vous serions bien obligées de vouloir bien nous envoyer des renseignements exacts sur tous ces points qui nous intéressent véritablement dans le but de pouvoir nous orienter chez nous.

Nous sommes heureuses de pouvoir dire à notre confrère que en matière commerciale, les droits des femmes sont en France égaux à ceux des hommes. Seulement les femmes mariées doivent être pour l'exercice d'un commerce, à leur propre nom, munies de l'autorisation maritale. Les femmes peuvent, de même, sous cette réserve, faire partie au même titre que les hommes des sociétés commerciales. Quant aux associations d'ordre moral ou social, elles les président ou en font partie sans qu'il leur soit demandé aucune autorisation.

EN SUISSE

Le Grand Conseil de la République vient d'accorder aux femmes du canton de Neuchâtel deux droits importants : l'électorat en matière ecclésiastique, l'électorat et l'éligibilité aux Conseils des Prudhommes. Les Vaudoisés et les Genevoises possédaient déjà le premier droit. Mais elles n'ont pas encore les seconds.

Carrières Féminines

BOURSES MUNICIPALES POUR ETUDES DE MEDECINE

La quatrième commission du Conseil municipal, d'après un mémoire préfectoral, vient d'attribuer plusieurs bourses à des élèves femmes de la Faculté de médecine de Paris, à Mme Deville, à Mlle Lecharny, 500 francs; à Mlles Hennequin et Tisserand 800 francs.

Nous donnons ici ces indications afin de montrer aux jeunes filles sans fortune qui ont la vocation de professions scientifiques qu'elles peuvent être officiellement aidées dans leurs études.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT A DES ARTISTES

La même quatrième Commission du Conseil municipal accorde à des artistes des primes d'encouragement.

ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FEMININE

Une nouvelle institution vient de se créer sous la direction de Mlle Hatzfeld, licenciée es-lettres et le patronage de hautes personnalités du monde commercial et industriel et des milieux officiels spécialement qualifiés.

La nouvelle école a pour but de préparer les femmes à des carrières telles que celles de dessinatrices, d'employées de bureaux d'études ou de laboratoires d'essais, de secrétaires, d'ingénieurs, ou de chefs de services techniques.

Le programme de la première année comprend : le dessin industriel, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie descriptive la mécanique théorique, la mécanique appliquée, la technologie, la rédaction des raports, la sténographie, (facultative).

L'enseignemnt se donne en une année au bout de laquelle un certificat est délivré, plus une seconde année facultative d'études complémentaires qui conduit à un diplôme.

Les élèves sont admises à partir de l'âge de 15 ans.

Le prix des cours est de 35 francs par mois payables par trimestre et d'avance.

L'école dispose d'un certain nombre de bourses.

Adresser les demandes de renseignements à Mlle Hatzfeld, 20, rue Pergolèse, Paris.

BULLETIN des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes

Assemblée statutaire. — Le Conseil a tenu le jeudi 11 janvier son assemblée trimestrielle. Nous en rendons compte dans le prochain numéro.

Sections d'Hygiène et du Travail. — Ces deux sections ont d'un commun accord émis les vœux suivants :

1° que par une loi rapidement votée et exécutée, tout employeur soit tenu de mettre à la disposition des femmes qu'il emploie une chambre d'allaitement, garderie destinée aux enfants de moins d'un an comportant :

a) Un nombre de berceaux fixé par une proportion donnée de femmes employées;

b) Un personnel gardien spécialisé ;

c) Unec onsultation médicale hebdomadaire des nourrissons;

2° Que cette chambre soit établie sous la responsabilité de l'employeur dans des conditions d'hygiène que précisera la loi;

3° Que les nourrissons élevés au biberon n'en soient pas exclus lorsque le médecin lui-même aura été obligé de conseiller le sevrage, et enfin;

4° Qu'un corps d'inspecteurs et d'inspectrices de ces chambres d'allaitement soit créé afin que la surveillance de l'administration s'exerce d'une manière effective.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Grande Réunion du Groupe de Paris

Le Groupe de Paris de l'U. F. S. F. avait réuni ses adhérents au Musée Social, le 21 décembre, Mme Suzanne Grinberg, présidente, ouvrit la séance en exposant les projets d'action du Comité. Des causeries seront organisées dans tous les milieux où une action est actuellement possible (groupes de réfugiés, associations d'anciennes élèves. Les conférencières auront à montrer que le suffrage est, pour nous, une source de devoirs, de responsabilités nouvelles et que nous devons le réclamer dans l'intérêt de notre pays.

Pour qu'un plus grand nombre de membres du Groupe prennent part à son action, des réunions où seront invitées les personnes qui le demanderont, auront lieu à la suite de chaque séance du Comité. Mme Grinberg termine par un appel à toutes les bonnes volontés pour que le Groupe de Paris vive et agisse.

Le suffrage en France et à l'étranger

Mme de Witt Schlumberger montre le progrès réalisés par le suffrage des femmes en ces derniers mois. Nous avons donné intégralement sa communication en première page.

Le travail des femmes dans les usines de guerre

C'est à un « examen de conscience » que nous convie Mme Alice La Mazière. Elle se demande si les féministes ont vraiment fait tout ce qu'elles devaient pour que les conditions du travail soient supportables pour les ouvrières qui « préparent les armes » de ceux qui combattent. Près de 400.000 femmes travaillent dans les usines de guerre. Des ateliers qui ne comptaient qu'une trentaine d'ouvriers en 1914, ont aujourd'hui 150 à 200 ouvrières. On devine que les conditions d'hygiène y sont déplorables. Mme Alice La Mazière nous fait un tableau angoissant de l'existence de celles qui manient les dangereux explosifs et que la mort menace sans cesse.

Quelques interventions féminins ont permis des améliorations : là, un réfectoire spécial a été réservé aux femmes, ailleurs (à la Courneuve, par exemple), c'est une cantine qui fournit chaque jour le déjeuner à 340 femmes, pour un prix raisonnable (1 fr. 40 dont 1 fr. 25 payés par l'ouvrière et 0 fr. 15 par l'usine).

En Angleterre les féministes ont fait plus et mieux. Des volontaires remplacent les ouvrières le dimanche afin de ménager à celles-ci une journée de repos. Dans chaque atelier, une *lady-superintendant* sert d'intermédiaire entre le chef et les ouvrières.

Alors que les ouvrières françaises furent reçues en Angleterre par les féministes, la délégation anglaise fut ignorée chez nous.

Il y a là, conclut Mme Alice La Mazière, un état de choses regrettable dont chacune de nous porte la responsabilité.

Le travail des femmes et la mortalité infantile

Mme la doctoresse Mulon apporte les résultats d'une étude qu'elle a faite sur la mortalité infantile.

La guerre, dit-elle, aura été inutile si nous n'empêchons pas la France de mourir. La cause principale de la mortalité chez les enfants de moins d'un an est l'ignorance où la mère est de ses devoirs. Les deux tiers des décès sont dus dans certaines régions à la gastro-entérite. 76 pour cent dese nfants séparés de leur mère meurent alors que la mortalité des bébés élevés au sein n'est que de 2 pour cent.

Il ne faut donc pas séparer la mère de l'enfant.

Depuis deux ans, l'épuisement, le travail des femmes ont rendu la situation plus dangereuse. Où l'ouvrière mettra-t-elle son enfant pendant les heures de travail. La plupart des usines n'ont pas de crèches.

Que devrait être la Chambre d'allaitement où la mère pourrait laisser son petit, où elle irait lui donner le sein ? Il suffirait d'un local propre, chauffé, aéré, peint à la chaux, dans lequel on placerait quelques berceaux et où quelques personnes spécialisées garderaient les enfants. A l'usine Motte, 340 francs ont été dépensés pour assurer des soins à vingt enfants. Des assurances dégagent la responsabilité de l'industriel.

Il serait nécessaire que la loi obligeât l'industriel à créer ces crèches. Dans une usine qui occupe 800 ouvrières, une chambre d'allaitement existe : 17 enfants vivent; depuis plusieurs mois, aucun décès ne s'est produit. Or l'industriel va la supprimer parce qu'il a besoin de l'emplacement.

La législation française est, sur ce point en retard sur la législation étrangère. Les Inspecteurs du travail demandent que la création des crèches soit obligatoire pour l'industriel; le Comité du travail féminin, au Ministre de l'armement a émis le même vœu.

Le Groupe de Paris vote à l'unanimité le vœu en ce sens qui lui est présenté par Mme Mulon.

Impressions d'Amérique

Mme Marie-Louise Le Verrier nous apporte quelques souvenirs de son séjour aux Etats-Unis. Elle nous explique à quel point les Allemands ont travaillé en Amérique. Une partie de la Presse est entre leurs mains. A Chicago, il est impossible d'avoir des nouvelles de source française, en mars 1916, on annonçait toutes les deux heures la prise de Verdun. Les Américains ne peuvent avoir une idée nette de ce qui se passe.

Les Allemands sont partout : c'est un Allemand marié à une Irlandaise qui avait la garde de l'exposition de jouets français !

Malgré les campagnes allemandes qui tâchaient d'arrêter les sympathies américaines pour la France, notre pays fait très belle figure à l'étranger. Il donne l'impression de l'union sacrée, de l'action qui va droit à son devoir. A Boston, l'émotion était intense quand les nouvelles allemandes annonçaient la prise de Verdun. On ne voulait pas le croire, on interrogeait avec angoisse Mme Le Verrier qui ne savait rien et qui ne pouvait qu'affirmer sa foi en nos soldats.

Les Américains sont décidés à nous aider. Mais il faut bien que nous sachions ce qu'ils reprochent à nos commerçants. Si le commerce dirigé par des femmes (modes, lingerie) donne toute satisfaction les étrangers reprochent à nos fabricants leur entêtemnt et leur aveuglement. Ils ne font rien pour contenter le client d'outremer. Mme Le Verrier donne un exemple typique de cet étrange état d'esprit :

C'st une boîte d'emballage trop grande dont on ne veut pas changer les dimensions, alors que les américains se demandent instamment à cause des droits de douane ! L'industrie hôtelière sera, apres la guerre, une source de richesses importante : les américains viendront en grand nombre voir les villes et les villages que la guerre a durement éprouvés. Il importe de se préparer à ces visites !

Mme Le Verrier conclut que toute l'Amérique n'a pas encoré été touchée par la propagande française et qu'il y a de la besogne à faire, notamment dans l'Ouest, pour ceux et celles qui pourraient partir là-bas.

Revue des travaux parlementaires

Mme Suzanne Grunberg donna connaissance des projets de loi, des décrets intéressant les femmes, parus depuis trois mois.

Anti-alcoolisme. — Projet de loi du Ministre de l'intérieur sur la répression de l'ivresse publique.

Projet de loi du ministre du travail sur la protection des ouvriers des usines contre l'alcoolisme.

Proposition de loi de M. Pierre Forgeot, tendant à la suppression absolue de la vente de l'alcool en France pendant la guerre.

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique pour rendre plus active la *lutte contre l'alcoolisme dans les Ecoles.* Interdiction des *boissons distillées* dans l'Ecole primaire et maternelle, interdiction des *boissons fermentées* dans les écoles maternelles.

Dépopulation. — Rapport de M. Borrel sur la proposition de loi tendant à accorder une allocation aux mères allaitant leurs enfants.

Rapport de M. Paul Strauss au Sénat sur la proposition de loi *adoptée par la Chambre des Députés* tendant à accorder une *majoration supplémentaire aux femmes en état de grossesse* bénéficiant des allocations prévues par la loi du 5 août 1914.

Proposition de M. Levasseur pour ouvrir un crédit de 500.000 francs en vue de *constituer des crèches dans les usines de guerre.*

Proposition de M. Bokanowsky *d'attribuer à l'Etat la qualité et les droits d'un héritier réservataire* dans les successions déférées à mins de quatre enfants.

Proposition de M. Reneil « Dans tout ménage ayant quatre enfants, les frais d'éducation d'un quelconque d'entre eux *incombent de plein droit à l'Etat.*

Décret permettant la reconnaissance par le père jouissant des droits civils de français et des droits politiques de citoyen français, des enfants nés d'une mère indigène malgache.

Enfin, Mme Suzanne Gruiberg annonce le dépôt du rapport de M. Guillier sur la tutelle.

L'ensemble de ces projets, de ces rapports et décrets pose une série de questions dont l'intérêt n'échappera pas aux féministes.

L'impression qui se dégage de la réunion du Groupe de Paris, c'est que la tache est immense et que les bonnes volontés ne seront jamais trop nombreuses pour la menr à bien.

Pauline Rebour.

Société du Féminisme Français

Siège social : 31, boul. Exelmans, Paris

Conférence en l'honneur de « France-Belgique ». Œuvre fondée par Mme Caristie-Martel. Dimanche 28 janvier 1917, à 2 heures et demie précises, salle des Fêtes de la Mairie du dixième arrondissement (faubourg Saint-Martin) avec le concours de : Mme Caristie-Martel et de ses élèves, Mme Marguerite d'Elty, de l'Opéra, Mme Juliette Stora, de l'Opéra de Monte-Carlo. Communications diverses par la Présidente.

Orateurs inscrits : Déportations d'ouvriers belges, par M. Georges Hubin, député belge, Verdun ! par M. Emile Hinzelin, officier interprète, M. le Sénateur Louis Martin, Me Maria Vérone, avocate à la Cour d'appel.

La Présidente,

Remember La Secrétaire Générale,
Eva Mitzkous,
bachelière en droit.

Entrée gratuite.

Collège Libre des Sciences Sociales

Série de Conférences sur le Travail Féminin

Tous les mardis à 4 heures et demie, à partir du 16 janvier auront lieu au collège Libre des Sciences Sociales des conférences organisées avec le concours de l'U. F. S. F.

En voici les sujets :

Les femmes dans les œuvres pendant et après la guerre (Mme Jules Siegfried), 16 janvier;

De nouveaux métiers pour les femmes (Mme Louise Cruppi);

Les femmes dans l'agriculture (Mme Odette Bussard);

Le travail des femmes dans les usines de guerre (Mme Marcelle Capy).

Les femmes et le commerce (Mlle Sanua);

Ce qu'une française peut faire à l'étranger (Mme Le Verrier.)

Le travail des femmes dans les ouvroirs ou ateliers de chomage et ses répercussions sur l'organisation du travail féminin (Mme Julien Kœchlin).

Les femmes et la littérature (Mlle Valentine Thomson);

L'action féministe pour l'amélioration des conditions du travail féminin (Mme Léon Brunschvicg);

L'action et la vie intérieure (Mme Louise Compain);

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat du collège, 28, rue Serpente.

Les lecteurs et lectrices de **La Française** que ces conférences pourraient intéresser y sont invités.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'AIDE MORALE

L'« Aide Morale » donnera des séances dimanche 14 janvier dans la salle des fêtes de la mairie du 9e à 4 heures, dans celle du 10e à 2 heures et demie, dans celle du 18e à 2 heures et demie et dans le 19e au Stand, 87, avenue Jean-Jaurès.

Courrier des Lecteurs

Mlle J. de V. (New-York). — Nos bien vifs remerciements pour les renseignements si utiles.

Mme Ch. (Saint-Nazaire). — Vous trouverez dans le prochain numéro la réponse aux renseignements demandés en Amérique. Merci de votre intéressante communication. Je reçois le Bulletin des Usines de guerre. Nous publierions avec plaisir les observations directes que vous pourriez faire sur le travail des femmes.

M. Olivieri (aux armées). — Merci de tout cœur de votre sympathie à notre cause et à notre journal.

Mlle Mazereau (Laval). — « La Bibliothèque féministe » formée et dirigée par Mme Marbel, 13, rue du Moulin-de-la-Pointe pourrait peut-être vous communiquer son catalogue. Le seul livre de ce genre paru depuis la guerre est celui de M. Henry Spont « La Femme et la Guerre ». L'étude la plus complète parue jusqu'ici sur la question est le « Problème et le Préjugé des Sexes », de Jean Finot. Très sûr et très vaste sur la question spéciale du Suffrage « Le Vote des Femmes », de Ferdinand Buisson. Nous donnerons prochainement ici une liste de brochures de propagande intéressantes. Vous n'êtes point la seule universitaire dans votre cas, et nous avons une grande joie chaque fois qu'une de vous nous vient, car les meilleures ouvrières de la cause sont, pour le plus grand nombre, dans vos rangs.

Mme Pelissier (Marseille). — Merci du renseignement. Vous en verrez l'utilisation dans le prochain numéro.

ECHOS

Nouvelles bachelières. — La liste des candidats reçus à la dernière session du baccalauréat de philosophie comprend les noms de vingt-deux nouvelles bachelières.

Prix de l'Académie des Sciences. — Le prix Meynot a été attribué à Mlle J. Boutteil pour son ouvrage sur « Le Vertige Voltaïque ».

Doit-on dire, Mme la Maréchale à Mme Joffre. — Oui, paraît-il, il n'existe en l'occurence aucun texte de loi ni règlement, mais en France il a toujours été de tradition constante, devenue en quelque sorte loi, de donner par courtoisie le qualificatif inhérent à la fonction de leur mari **aux femmes des ambassadeurs et des maréchaux** de France qu'on désigne ainsi : Madame l'Ambassadrice et Mme la Maréchale.

LA PRESSE & LES FEMMES

Quelle peut être en France la mobilisation civile, par le Docteur Toulouse (Petit Parisien).

Il faut proclamer que chacun, sans exclusion d'âge, d'aptitudes physiques, de sexe, doit apporter à la défense nationale une part de l'effort qu'il emploie ou qu'il est capable d'employer dans la conduite de ses affaires. C'est la justice et c'est l'intérêt suprême du pays.

Et d'abord abandonnez cette parodie militaire qui s'appelle le service auxiliaire. Ne militarisez que les combattants, ne soumettez à cette sublime et dure servitude que ceux qui tient le fusil et lutte sur le front.

C'est donc une revision complète du travail civil et de l'activité de tous, à laquelle il faut procéder au plus vite. Que les hommes capables de combattre soient triés une fois pour toutes, enlevés de tous les postes qui peuvent être tenus par d'autres — hommes ou femmes — et versés dans l'armée combattante, la seule qui doive subsister. Quant aux autres, **taxez-les** d'après leurs facultés et leur utilité. Réquisitionnez le travail de chacun selon qu'il est plus ou moins valide, plus ou moins jeune. Ainsi l'homme actif de soixante ans peut encore être tenu de venir — ne serait-ce que deux jours par semaine — prêter le concours de son expérience à une besogne de son ressort.

Et surtout utilisez les compétences. Sachez qu'un chef de maison habile est capable de faire exécuter par deux personnes une besogne où l'on gaspille aujourd'hui le temps de dix auxiliaires.

Causerie Financiere

Les dispositions du Marché ne se sont pas modifiées pendant cette première semaine de l'année. La spéculation se tient sur la réserve, ne trouvant aucun encouragement précis dans la situation militaire ou diplomatique. Cependant on ne constate pas un courant bien accusé de ventes et le fond du marché reste bon.

Nos Rentes Françaises ont été favorisées de demandes plus suivies. Il est manifeste que des remplois de coupons à échéance de janvier se font en Rente Nationale. Le 3 0/0 qui terminait l'année à 61 a gagné un point. Le 5 0/0 continue son mouvement ascensionnel de 10 à 15 centimes par semaine et passe ainsi de 88 25 à 88 40.

Parmi les Fonds d'Etats Etrangers nous constatons une assez bonne tenue des Fonds Russes qui ne sont que légèrement influencés par les événements militaires de Roumanie; nous avons, par contre, assisté cette semaine à un véritable effondrement des fonds Turcs. Depuis le début de la guerre, nous avions pu acheter les coupons de ces titres de 35 à 60 0/0 de leur valeur, selon la nature et l'année de l'emprunt; or, depuis quelques jours le paiement de ces coupons est totalement suspendu. Serait-ce le commencement de la débâcle financière de la Turquie ? Nous le souhaitons vivement malgré les pertes qui pourraient en résulter pour le portefeuille français, car ce serait, à n'en pas douter, un nouvel élément de paix prochaine.

Les propositions de paix des états centraux ont provoqué bon nombre de réalisations sur la plupart des valeurs métalliques et donnent à ce compartiment une allure un peu irrégulière. Si les ventes trouvent aisément contreparties sur les titres de grandes entreprises, elles se heurtent souvent à une absence de demande pour les valeurs d'affaires de moyenne et petite envergure. Néanmoins, l'ensemble du groupe conserve une tenue satisfaisante. L'action Aciéries de France se tient à 830, les Chantiers de la Loire à 1720, les Chantiers de Saint-Nazaire à 1445, etc.

Il y a, d'autre part, stagnation absolue sur les valeurs de Mines et Charbonnages, avec toutefois une accentuation de tassement sur les porphyriques américaines : Utah, Butte, Chino et Ray.

Banque A. Levêque et Cie, 1, rue de la Banque, Paris.

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos abonnés.

PETITES ANNONCES

La Maison des Etudiantes, 76, due d'Alsas, Paris, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles, de passage à Paris, pendant les congés de Noël et de Pâques.

Demander les conditions à la directrice Mlle Bonnet.

Défaut de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Gellis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vaugelin, Paris-V. 1047

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12, jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1048

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1888
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Variés de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

ECOLE ROY
7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

La gérante : Jane MISME.
Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

Quatrième Année — N° 406

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr
ETRANGER . . . — 8 fr
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-14
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : Bergères 43-91

La F

A PROPOS DE LA RÉFORME de l'Enseignement Secondaire DES JEUNES FILLES

Nous avons signalé la formation par le Ministre de l'Instruction publique d'une Commission chargée d'étudier la réforme de l'enseignement secondaire des filles.

Nos lecteurs n'ignorent point les justes et les protestations élevées depuis longtemps contre le régime actuel dont la forme ni les sanctions ne paraissent à aucun débouché professionnel pour l'enseignement des filles, déjà aujourd'hui trop encombré.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique où des projets de réforme avaient été portés s'en est dessaisi pour laisser résoudre la question par une Commission extraparlementaire qui élaborera.

Dès maintenant on peut prévoir que la similation de l'instruction secondaire des filles à celle des garçons ne date plus ou moins proche; il est naturel que l'on se demande quels états aura cette réforme sur la vie féminine. Nous donnons la parole aujourd'hui à ce sujet à Mme Moll-W

Il y a quelques mois, une notre amie, Mme Amici-Grossi (1), dans une lettre à M. Brieux s'élevait avec véhémence contre l'éducation des femmes françaises « La Française n'est plus, oublie d'être une femme de dévouement et de sacrifice, écrie-t-elle et par là, elle n'obtient ni l'admirable soumission des mères et des épouses dévouées défenseurs ; ni leur goût au travail, ni leurs aptitudes à s'adapter — au prix de quels efforts — comme absent à l'usine, à l'atelier, à la ferme. Ce qu'elle conteste c'est que la femme française ait encore la vocation des longues et lentes impressions à « La vie simple ennuyeuse et facile — qui — est une œuvre de femme qui veut beaucoup d'amour », que l'a excellemment chanté Verlaine. En d'autres termes, Mme Amici-Grossi juge nos compatriotes capables un effort héroïque, de tous les héroïsmes, sauf de celui qui demande une vie entière d'oubli de soi-même. L'erreur que commet l'écrivain est bien naturelle à une étrangère jugeant après ce qui s'imprime et dit dans la caste restreinte, c'est de croire que c'est pour vivre en poupées entre les chiffon et des fanfreluches que nos jeunes filles s'effraient. Qui, parmi ceux qui se sont retrouvés nombreuse, voire simplement dans l'éducation de sa maison l'éducation de sa maison l'enfant pourra s'en étonner ? Qui, parmi celles qui souffrent des complications sans cesse accrues de la vie familiale, ne comprendra les appréhensions ? Et cependant il est le nombre de nos petits Français qui, malheureusement disputé à l'ennemi par des hommes, connaisse une profonde nouvelle grâce au courageux dévouement des jeunes femmes.

Pour cela que faut-il ? Leur faire aimer l'enfant, leur faire aimer et respecter l'enfant et aussi leur faire connaître que la famille nombreuse est la famille la plus encombrante qui sait s'y prendre.

Il faut leur enseigner la science du ménage, qui leur permettra de ne pas avoir une famille en ignorant tous les soins et qui leur permettra aussi de gouverner les petites complications de la vie au lieu de se laisser submerger par elles.

Mais, pour que cet apprentissage ait quelques chances de succès il ne faut pas qu'il soit calqué — comme il l'a malheureusement été dans plus d'une maison d'éducation — sur l'enseignement ménager allemand. Lourd, [illegible]

(1) L'Ecole des Mères, lettre de Mme Amici-Grossi, au « Figaro », le 28